

LES EXACTIONS DE L'ADMINISTRATION COLONIALE DANS LE ROMAN AFRICAIN.

Author : Dr. LABO BOUCHE ABDOU

INTRODUCTION : La période entre 1607 et 1775 est appelée période coloniale. William Brodford, John Winthrop et le théologien Cotton Mather sont les premiers écrivains du 17^{ème} siècle à discuter de l'histoire de quelques-unes des colonies. Par définition le mot colonie signifie une réunion d'hommes partis d'un pays pour aller en habiter et exploiter un autre. Et la colonisation est le fait de transformer des pays en colonies dans le but de les exploiter socialement, politiquement et économiquement. En 1923, par exemple, Albert Sarraut "présente les colonies comme le recours décisif qui relèvera la France des misères de la guerre" (Ki-Zerbo, 1972 : 429). En effet, si les Européens avaient développé et entretenu le système colonial, c'était pour une question d'orgueil et d'intérêts socio-politiques et surtout économiques. Il fallait trouver une structure transitoire et compensatoire en vue de la reconstruction économique après les deux grandes guerres (1914-1918 /1939-1945) et la crise économique de 1929. Les exactions rapportées de l'administration coloniale par les deux auteurs dans leurs œuvres citées en référence ont pratiquement dominé les pages de l'histoire de la colonisation. Il faudrait comprendre les exactions perpétrées sur les colonisés par les différents acteurs de l'époque coloniale- expatriés et locaux toutes catégories confondues. Pour eux, le colonisé, loin d'être un humain, est traité en féroce bête sauvage qui doit être domptée et éduquée à l'image d'un animal de cirque. Pour les africains ayant vécu l'expérience amère de cette domination, ils se sont surtout plaints du comportement inhumain et anti-social de certains acteurs de cette période.

L'objectif de cet écrit est d'énumérer un certain nombre de faits historiques qui peuvent permettre de comprendre certains comportements présents, dans le but de faire une projection préventive pour l'avenir. Pourquoi ces deux auteurs ont-ils fait cas de ces exactions ? Quelle a été l'impact de cette dénonciation ?

LA GENESE D'UNE COLONISATION

Comme je l'ai dit ci-haut les systèmes coloniaux des pays européens n'étaient aucunement pas bons pour les pays colonisés. Raison pour laquelle ils ont été l'objet de sévères critiques, par les pionniers de la littérature africaine des années soixante, à travers leurs œuvres. Les exactions commises sur le peuple colonisé ont été flagrantes et meurtrières que certains auteurs africains du moment n'ont pas pu s'en passer de les dénoncer. Il ne faut pas se leurrer, malgré les différences de forme qui existaient entre les systèmes coloniaux européens, dans le fond, ils sont indissociables.

LE SYSTEME COLONIAL FRANÇAIS

Le *Direct Rule* Français

Le *Direct Rule* est l'opposé du système colonial britannique appelé *Indirect Rule* ou gouvernement indirect. Contrairement au système colonial français, le *Indirect Rule* était initié et appliqué pour la première fois dans le Nigeria du Nord, par le Gouverneur Lugard entre 1900 et 1906. Il a fait "tâche d'huile" par la suite et était devenu une doctrine pour tous. Cette doctrine a soutenu et entretenu le pouvoir des chefs traditionnels notamment dans l'émirat de Sokoto ou le *Sarkin Musulmi* (chef des musulmans) avait des représentants dans les villages qui rendaient la justice et percevaient les impôts dont une partie seulement

était remise au gouvernement central. Les officiels blancs conseillaient et supervisaient les émirs. Elizabeth Isichei (1983) a affirmé que le *Indirect Rule* était concentré sur la position des rois ou émirs et négligeait les autres institutions traditionnelles de gouvernement. ("Indirect Rule Concentrated on the position of the king, and neglected the other traditional institutions of government") (65).

La notion de *Indirect Rule* nous permet de mieux comprendre Le *Direct Rule*. Il était le commandement direct. En lieu et place des autorités africaines le colon français administrait lui-même ces colonies. Les chefs traditionnels étaient annexés, destitués, déportés, contraints à l'exil ou au suicide comme ce fut le cas de Sarraounia, la reine des Aznas de Lougou- Dogon-Doutchi, Dan-Koulodo, chef de Province de Maradi (déporté à Fada Ngourma en Haute-Volta, l'actuelle Burkina-Faso), Amadou Kouran-Daga, Sultan du Damagaram au Niger et l'Almamy Touré de Guinée pour ne citer que cela.

Pour J.A.Kholer et J.K.G.Taylor (1985) l'administration française était hautement centralisée. Les colonies ouest africaines qui formaient un bloque, étaient administrées de Dakar, la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Chaque colonie avait un Lieutenant- Gouverneur, délégué par le Gouverneur-Général basé à Dakar, qui appliquait la politique telle que définie par Paris. Un groupement similaire de colonies formait L'Afrique Equatoriale Française (AEF) administré de Brazzaville. Chaque colonie était dirigée directement par des Français et à tous les

niveaux. Les chefs traditionnels ne se voyaient octroyer que des rôles subalternes.

Ce système qualifié de *direct rule* est le modèle d'annexion par excellence des colonisés. Pour la métropole française, le colonisé doit être assujéti et assimilé au point de considérer les *Gaulois* comme étant ses ancêtres. Les Africains étaient divisés en deux catégories:

Les citoyens natifs des quatre communes du Sénégal et les autres ... Tous les sujets avaient vocation pour accéder à la citoyenneté. Dès après la première guerre mondiale, une doctrine très ferme s'oppose à cette perspective et préconisa la politique de l'association, respectant les us et coutumes des Africains. Politique qui masquait mal son refus de l'égalité à terme. Quant à la deuxième catégorie d'Africains, qualifiés très significativement de sujets, leur statut est celui de l'indigénat (Ki-Zerbo, 1972 : 437).

Les français croyaient que les peuples des colonies ne pouvaient être civilisés que quand ils seraient assimilés à la culture française- en les convertissant en des bons français. Mais ayant constatés que dans la seule colonie du Sénégal il y'avait beaucoup d'assimilés et que toutes les cultures africaines ne pouvaient pas être absorbées par la culture française, ils avaient créé, comme l'avait dit l'historien Burkinabé Joseph Ki-Zerbo, une doctrine rigoureuse qui a précédé la première guerre mondiale de 1914 à 1918. Un africain pouvait devenir citoyen français s'il savait lire et écrire en français, s'il consentait à abandonner ses droits coutumiers (tel que le droit pour un homme d'avoir plus d'une femme), en intégrant l'armée française ou en travaillant pour un français pendant dix (10) ans. Les autres africains étaient déclarés sujets français, associés à la France sans avoir le droit d'être citoyen français. Toutes ces lois ne gênaient pas la masse laborieuse africaine colonisée. Ce qui l'intriguait, était la cause pour laquelle Halilou Sabbo et Ferdinand Oyono avaient dénoncé la dictature coloniale. Il s'agissait du système d'indigénat. Ce système octroyait aux administrateurs français le pouvoir des juridictions sommaires qui étaient fortement ressenties par les colonisés astreints aux travaux forcés. Cependant, la petite élite d'assimilés africains avaient le droit de citoyenneté française et même d'occuper des postes de responsabilité dans le gouvernement métropolitain de la France et de ses colonies.

Le Système français d'indigénat

Le système d'indigénat était régi par un décret de 1924 comme l'a notifié J. Ki-Zerbo :

Un décret de 1924 donne aux agents de l'autorité le droit de décider à leur rencontre des peines disciplinaires (prison, amendes) pour une série de motifs, dont, par exemple, l'abstention de saluer le commandant ou le drapeau. L'internement administratif fut parfois un moyen de recrutement de la main- d'œuvre gratuite (1972: 437).

L'administrateur français pouvait emprisonner un sujet pendant deux semaines sans jugement et l'arrêter de nouveau. Les sujets n'avaient pas droit aux mêmes hôpitaux que les citoyens français. Il y avait des dispensaires indigènes que Oyono qualifiait dans ses œuvres de la "crève des nègres". Les nouvelles recrues n'avaient pas droit aux brodequins. Ils atteignaient rarement le grade d'officier et ne dépassaient guère celui de capitaine. Les forces de sécurité et de défense indigène relevaient au premier degré du tribunal du Chef de canton ou du chef de subdivision, et au deuxième degré du tribunal du commandant. Le Gouverneur Van Vollekhoven déclara que "seul le commandant est responsable. Le chef indigène n'est qu'un instrument, un auxiliaire" (Ki-Zerbo, 1972 : 438). Il n'a plus le droit de rendre la justice de paix et de percevoir les impôts.

Peut- on croire que le système d'indigénat était à la base du blocage de l'épanouissement des indigènes dans les colonies françaises? Comment les violences physiques et psychiques ou psychologiques avaient-elles permis d'anéantir les sociétés africaines connues pour leurs stratégies guerrières? (Cas des Aznas de Lougou- Doutchi au Niger sous l'égide de la Sarraounia).

LA VIOLENCE COMME UNE RÉSULTANTE DU CHANGEMENT

La méthode de pacification des colonisés par le colonisateur est incontestablement la manière forte- la violence physique et morale. Raison pour laquelle certains écrivains africains l'ont dénoncé à travers leurs œuvres. Pour mieux critiquer la colonisation, Oyono et Halilou ont su faire preuve d'ingéniosité dans le choix et l'ordre de passage de leurs personnages afin de mettre à nu la pratique d'anéantissement et d'annexion des "indigènes". Pour reconstituer les pratiques négatives du colonialisme, il est plus logique et réaliste de passer par les personnages romanesques comme l'ont fait les deux auteurs précités. Ils se sont tous

servis des commandants de cercle, des gardes, goumiers et policiers qui étaient les acteurs actifs directs du système. Ces personnalités "juges et parties" peuvent être catégorisées comme suit :

La cheville ouvrière du colonialisme

Il s'agit des personnages qui de part leurs fonctions respectives avaient aidé le système colonial à se développer. Il y'avait des acteurs qui étaient socialement bon, comme il y'avait des méchants. Les colonisés avaient surtout gardé en mémoire les médiocres. Le Commandant de cercle est "un tout" dans les rouages coloniaux. Selon Ki-Zerbo, il est :

L'homme orchestre, le maître Jacques chargé de préparer les décisions et de les exécuter. Il doit être en même temps juge, financier, ingénieur des travaux publics, agent de police et de sécurité, chef militaire, gérant de greniers publics, inspecteurs d'enseignement, agent sanitaire ou recruteur, etc. ... Bref, en tout et pour tout, il commandait (436).

Ce "Jacques in all trades" est décrit par Mahamadou Halilou (1981) dans son roman *Caprice du Destin* comme un homme "sans cœur" qui n'a aucune pitié pour les "indigènes". Les "cruautés du commandant sont incommensurables... Actuellement interdiction est faite aux chiens de Garin-Kowa d'aboyer la nuit, de peur de troubler le sommeil de Monsieur et Madame Goumaïbe" (27). Les contrevenants sont publiquement châtiés à coup de cravache avant d'être emprisonnés pour quelques jours sans compter la corvée de pilage de mil et la préparation des repas des autres prisonniers. Pour le commandant, "seule la trique compte avec les nègres" (28). Ce qui est illogique, contradictoire et contraignant, "le Commandant possédait un gigantesque et superbe chien- loup [qui] terrorisait tout le quartier. De temps en temps, au su et au vu de tout le monde, il dévorait les chèvres et les moutons des gardes. Et les propriétaires observaient impuissants les forfaits" (29). A ce niveau Mahamadou Halilou pense que "le mépris de Goumaïbe –Commandant de Cercle-pour le Noir surpasse l'entendement et son épouse constitue le comble de la négrophobie" (31).

Il est vrai que le Commandant n'était pas le premier administrateur à initier de faire taire les crapauds la nuit. Il y'avait, bien avant la colonisation, des chefs coutumiers (tel que Bawa Jangorzo de l'empire du Gobir) qui interdisaient, par exemple, aux coqs de chanter, aux ânes de brailler et l'interdiction

s'étendait à tous les animaux domestiques. Même tousser étaient interdit. D'où le fameux sobriquet de *Hana Tari* attribué au chef. Entre l'interdiction faite par le chef coutumier et celle faite par le Commandant de cercle, il y'a une différence. Celle du chef coutumier était généralement décrétée par les pouvoirs mystiques protecteurs du clan. Tandis que l'administrateur colonial le faisait par orgueil. Dans *Caprice du Destin*, l'attitude de Madame Le Commandant, le poussait à faire cette allégation. En effet, pendant l'hivernage ou la saison des pluies, elle exigeait à ce qu'on fasse taire les crapauds qui perturbent son sommeil. Pour ce faire, le Commandant ordonne à ses gardes de cercle, de constituer des équipes pour enrayer les bruits des batraciens :

Pendant tout le temps de l'hivernage, la population était astreinte d'accomplir cette pénible et humiliante corvée. Et pour éliminer définitivement le bruit des crapauds, Goumaïbe ordonna de combler toutes les mares entourant le village (31).

Pour le commandant c'est une solution définitive permettant de mettre fin aux coassements des crapauds, mais pour les villageois c'est un acte cynique, parce qu'ils ne pourront plus abreuver leurs troupeaux puisque la fontaine est à plus d'un kilomètre du quartier blanc de la ville, comme l'a notifié Oyono (1956) dans *Une vie de boy* : "le plus pénible était de gravir la colline une touque d'eau sur la tête, avec un garde qui nous faisait avancer à coups de fouet" (173).

Halilou et Oyono ont tous déploré l'attitude complice des commandants de cercle, quand il s'est agit de satisfaire les fantaisies de leurs femmes. Dans leurs œuvres, ils ont tous deux dénoncé le comportement de la femme blanche, traitant les colonisés de fainéants, de paresseux et de macaques. Les deux écrivains amènent le lecteur à se faire une idée de la femme blanche et de son époux, surtout dans le contexte colonial, à une période où en Afrique, la femme bien que partie prenante du développement, subissait l'emprise masculine. Le lecteur pouvait déduire que tous les commandants de cercle se ressemblaient et s'assemblaient autour des caprices de leurs épouses.

Toutes ces critiques et interpellations de ces acteurs de la colonisation ne constituaient qu'un garde-fous à l'intelligentsia africaine pour qu'elle ne suive pas les traces de leurs prédécesseurs blancs. Après le Commandant de cercle, j'ai qualifié les forces de sécurité et de défense coloniales d'aveuglées du système colonial.

Les aveuglés du systèmes colonial

Pourquoi les ai- je surnommé aveuglés du système colonial? Parce que tout simplement ils ont la charge de défendre et protéger un système basé sur l'anéantissement, l'exploitation et le passe- droit. Ces personnalités sont réparties en deux groupes. Les commissaires de police et les régisseurs de prison d'un côté, les gardes, les goumiers et les policiers de l'autre. Ils ont tous un dénominateur commun, qui est la brimade et l'oppression. Ils n'ont qu'un seul langage, pacifier l'indigène colonisé en le soumettant par la force.

Les commissaires de police et les régisseurs de prison

Dans le système colonial, les commissaires de police et les régisseurs de prison ont un rôle primordial à jouer. Loin d'accomplir la noble mission de forces de sécurité et de défense, ils se sont transformés en d'excellents bourreaux. Halilou et Oyono les présentent comme de véritables tortionnaires. Dans *Une vie de boy* par exemple, Monsieur Moreau le régisseur de la prison est qualifié d'*Eléphant Blanc* qui apprend à vivre aux nègres. Toundi le héros du roman l'exprimait ainsi :

M. Moreau, aidé d'un garde, fouettait mes compatriotes. Ils étaient nus jusqu'à la ceinture... c'était terrible. Le nerf d'hippopotame labourait leur chair... M. Moreau, échevelé, les manches de chemise retroussés, s'acharnait sur mes pauvres compatriotes avec une telle violence que je me demandais avec angoisse s'ils sortiraient vivants de cette bastonnade (114).

L'image des régisseurs de prison et des commissaires de police coloniaux a été ternie par le mauvais rôle qu'ils ont eu à jouer. Les personnages de *Gosier -d'oiseaux* et d'*Eléphant Blanc* dans *Une vie de boy* sont édifiants. Même la prison a pris le sobriquet de l'hôpital des indigènes- "crève des nègres", parce que généralement les suspects envoyés en prison après le séjour au commissariat étaient agonisants et crevaient un ou deux jours plus tard.

Les commissaires de police et les régisseurs de prison représentent le symbole du pouvoir moderne. La création des commissariats de police et des prisons civiles est un élément nouveau chez les indigènes. Traditionnellement ils ne connaissent que le *dogari* du chef coutumier- sorte de garde traditionnelle jouant le rôle de police, garde républicain ou gendarme. Rien

que ce changement brusque des acteurs du système de sécurité dans les colonies, avait bouleversé le climat de quiétude sociale qui régnait au sein des communautés locales.

Les gardes, goumiers et policiers

Tortionnaires directs des indigènes, ils agissent, sans se soucier du tort causé à leurs concitoyens ou semblables. Ces forces de maintien de l'ordre sont toutes issues des couches autochtones bien qu'appartenant à d'autres tribus et clans ou à d'autres parties de l'Afrique. Si dans *Le monde s'effondre* du Nigérien Chinua Achebe, ils sont surnommés *Kotma* ou *Court Messenger* (messagers de la cour), Oyono et Halilou les ont décrits comme de véritables bourreaux, en témoigne la description du Garde Ndjagouma dans *Une vie de boy* (1956). "Ndjagouma [le grand Sara] donna un coup de crosse sur les reins. Les nègres s'affaissaient et se relevaient pour s'affaïsser sous un autre coup plus violent que le premier..." (115). Comparés aux *dogaris* traditionnels qu'ils connaissent, les colonisés ne veulent pas sentir la présence de ces nouvelles forces de sécurités qui pour eux ne sont présents que pour la brimade. En effet, le zèle des gardes est tellement excessif qu'ils n'attendent jamais l'ordre de leur maître comme l'a mentionné Mahamadou Halilou dans *Caprices du Destin* :

Birga [Brigadier] sans attendre que l'ordre lui soit donné, se précipite sur le jeune homme qu'il roua de coups de fouet, jusqu'à le laisser couché sur le parquet. Ensuite il lui décrocha des coups de brodequins sur tout le corps. Il ne s'arrêta que lorsqu'il vit sa victime inanimée et que le commandant le stoppa (25).

Cette pratique est commune chez toutes les forces de défense et de sécurité coloniales. Elle a été dénoncée par certains écrivains africains des années soixante tels que Achebe, Oyono, pour ne citer que ceux-la. Une fois en mission, les gardes ou les policiers s'adonnent à des pratiques déshonorantes sur les villageois et leurs familles comme l'a évoqué Halilou (1981):

Ses goumiers [les gardes nomades du commandant] terrorisent tout le monde. Des villages entiers se dépeuplent à l'annonce de leur passage. Ils sèment partout la

consternation, disposant à volonté des biens et des femmes des paysans qui, impuissants n'ont d'autres choix pour fuir l'infamie que de s'expatrier ou de se suicider (25).

C'est le cas d'Okonkwo dans *Le monde s'effondre* d'Achebe. Il a préféré se pendre que de se rendre aux forces de sécurité coloniales, après avoir décapité un *kotma*.

Pour les gardes, goumiers et policiers, les ordres du Commandant sont comme une sentence qu'ils doivent appliquer à la lettre. Ils considèrent l'homme blanc comme un 'demi-dieu'. Ses ordres ne doivent souffrir d'aucune négligence. Toundi le héros dans *Une vie de boy* a constaté que quand "le Commandant arrive, le chef des gardes hurle. Tous les gardes et les convoqués saluent. Le chef des gardes hurle encore et vous continuez à faire ce que vous faisiez avant..." (26). Tout le monde connaît le pouvoir de l'homme blanc. Nul ne peut échapper à ses griffes. Dans *Caprices du Destin* par exemple, le garde sur ordre du Commandant, a mis la corde au cou de l'instituteur Kasko et a attaché l'autre extrémité à son cheval pour le traîner à coup de cravache et d'injure, du village de Korzalé son poste d'affectation jusqu'au chef lieu d'arrondissement de Garin Kowa où réside le Commandant, sans boire, ni se reposer ou même avoir la possibilité de satisfaire tout autre besoin. Cet acte est la preuve que le colonisé quelque soit son rang social, s'il va à l'encontre des intérêts de la métropole, il peut être passible de peines les plus atroces.

En somme Halilou et Oyono ont présenté les gardes, goumiers et policiers comme des zélés du système colonial. Ils profitent de leur statut de porteurs d'uniforme et de valets du Commandant pour outrepasser ou abuser de leur pouvoir. Quand ils sont en mission commandée dans les villages, ils se font plus royalistes que le roi. C'est le cas de *Kafi-Rana-Zahi*, le garde envoyé à Korzalé pour aider l'instituteur au recrutement scolaire. S'adressant au chef du village, il dit :

Chef, j'espère que vous avez reçu... ma cravache et je pense que vous avez suffisamment saisi toute la signification... Pour que ma nuit se passe dans de très bonnes conditions, prévoyez dix jeunes filles et des plus belles pour me tenir compagnie. Certaines me masseront le corps et les autres me permettront de savourer la délicieuse volupté de leurs corps nubiles. ... *Kafi-Sarki*, mon cheval ne

doit sous aucun prétexte coucher sur du sable... [Il] ne doit manger une nourriture posée à terre... Maintenant il me reste à prouver à tes *talkas* qu'on ne badine pas avec les ordres du blanc... (Halilou, 1981: 15-16).

Le langage du garde est autoritaire. Il est beaucoup plus écouté en campagne que le Commandant de Cercle. La cravache envoyée d'avance est le symbole de la répression. Le nom de *Kafi-Rana-Zahi* attribué au garde est une onomastique de la langue Haoussa qui veut dire "plus chaud que le soleil". Cela traduit le caractère sévère du garde qui ne connaît que le langage de la répression : bastonner le nègre pour le faire raisonner. La cravache surnommée *Sa Maza Goudou* ou "celle qui fait fuir les hommes" en langue Haoussa, dénote la méchanceté du garde. Halilou a aussi qualifié le cheval du garde de *Kafi Sarki* ou "est plus qu'un chef coutumier", pour montrer au lecteur l'extravagance avec laquelle les gardes coloniaux se sont comportés vis à vis de leurs semblables. Rien que pour ce cheval, une dizaine de vieilles femmes et une vingtaine de jeunes gens ont été mobilisés, qui pour la paille, qui pour l'eau et le mil. Ils se relayeront jusqu'au départ du garde : une vraie corvée pour un cheval. Le paradoxe est que le garde ne représente rien aux yeux des officiels blancs. Il n'est qu'un vulgaire auxiliaire de l'administration coloniale chargé d'exécuter toutes les mauvaises besognes sans être lui-même à l'abri des caprices de la femme du Commandant ou de n'importe quel blanc.

Halilou et Oyono ont insisté sur le comportement dictatorial de ses subalternes de l'administration coloniale pour d'une part les dénoncer aux yeux du monde et d'autre part, amener les autres africains à ne pas leur emboîter le pas. Si le colon français maltraite un africain on peut le comprendre parce qu'il a ses raisons. Mais un africain qui chosifie son frère, cela est incompréhensible et inadmissible.

Les complices du système colonial

Les hommes de foi

Les prêtres tels que présentés dans les œuvres d'Oyono sont les vrais complices du système colonial. Oyono se demande à travers le personnage de Toundi, si devant les atrocités des forces de sécurité, en présence de "tous ces prêtres, ces pasteurs, tous ces blancs qui veulent sauver nos âmes et qui nous prêchent l'amour du prochain...qui peut être assez sot pour croire encore à tous les boniments [qu'ils nous ont] débités à l'église et au temple" (1956: 115). Les indigènes étant injustement torturés au vu et au su des hommes de l'église, n'ont plus confiance en cette

institution autant plus que même s'il arrivait aux nègres de succomber sous l'effet des brimades, le prêtre ne dira qu'une banale phrase le dimanche : "Mes chers enfants, priez pour tous ces prisonniers qui meurent sans avoir fait la paix avec Dieu." C'est à la limite de la "foutaise" de dire que les prisonniers n'ont pas fait la paix avec Dieu, puisqu'ils ont été injustement battus à mort.

Halilou quant à lui a évoqué le thème de la religion à travers le personnage de Malam- marabout en langue Haoussa. Contrairement à Oyono il s'est servi de Malam pour d'une part, montrer que l'école coranique existait au Niger avant l'école coloniale et que d'autre part le colon avait "renversé la vapeur" en torturant à mort Malam- le promoteur de cette école coranique- sous le fallacieux prétexte d'incitation à la révolte. Donc la mort de Malam est symbolique- sans Malam pas d'école coranique.

Les commerçants

Les commerçants européens étaient aussi les complices des officiels coloniaux. Oyono a dénoncé dans *Le vieux nègre et la médaille*, l'interdiction faite aux indigènes de distiller "leur alcool de banane et de maïs bon marché pour les pousser vers les liqueurs et le vin rouge européen qui inondaient le centre commercial" (15). Les délinquants étaient roués de coups, amendés et emprisonnés. Pour peu que les commerçants européens les accusaient de vol, les africains étaient mortellement battus au grand plaisir de ces marchands qui étaient aussi *kura*- Libanais en Haoussa. Dans *Une vie de boy* Oyono avait donné l'exemple d'un commerçant libanais qu'il avait décrit en ces termes :

Le gros Janopoulous mâchonnant son cigare et non content de voir ses prétendus voleurs fouettés à mort, "lançait son chien contre les suppliciés. L'animal mordillait leurs mollets et s'amusait à déchirer leur fond de pantalon (114).

Consciemment ou non, ces commerçants européens et Libanais participaient à l'anéantissement de la production locale en faveur des articles métropolitains. Comme leur nom l'indique, ils sont commerçants. Ils sont prêts à tout faire s'ils savent que ce qu'ils feront les aidera à fructifier leur commerce. Dans tous les cas, le colonisateur et le commerçant ont un dénominateur commun- s'enrichir sur le dos des colonisés. Pendant la période coloniale, les colonies françaises servaient de sources de provision en matières premières aux industries de France et aussi des comptoirs commerciaux d'écoulement de leurs

marchandises. L'exemple de l'ancienne Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O) était édifiant.

En résumé, les religieux chrétiens et les commerçants européens ou Libanais ont d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement contribué respectivement à la pacification et à l'exploitation des indigènes pendant la colonisation.

CONCLUSION

La colonisation est une page de l'histoire tournée. Il y a eu des bévues, des désinvoltes et même des pertes considérables en vies humaines, en biens matériels et financiers. Le bilan est très lourd. D'aucuns avaient qualifié la colonisation de mal nécessaire, mais il est à noter que même les cadres nationaux africains qui avaient remplacé les commandants blancs avaient perpétré les mêmes exactions sinon pire. C'est pourquoi Halilou disait dans *Caprices du Destin* que même après les indépendances en Afrique, "seule la couleur de la peau des responsables changea mais leurs manières de conduire les hommes demeuraient les mêmes" (78). Il avait raison de le dire parce que aujourd'hui en 2010, après 50 années d'indépendance, certains pays africains sont au stade embryonnaire. C'est-à-dire qu'ils ne se sont jusqu'à présent pas développés. Le bilan de leur cinquantenaire est pratiquement négatif.

L'important [entre européens et africains] est de pouvoir se pardonner afin d'entretenir des relations cordiales, d'amitié et de coopération. Si l'on persiste à garder l'esprit relationnel métropole/ colonie ou nantis/ dépourvus, il serait difficile d'avoir une paix durable dans le monde. Surtout que les dirigeants de certaines puissances clament haut et fort qu'ils n'ont pas d'amis mais des intérêts à protéger ou à préserver. Ils affirment aussi que la démocratie est un luxe pour l'Afrique. La situation socio- politico- économique mondiale du moment est comme un liquide extrêmement inflammable, qui, à la moindre étincelle risque de prendre feu. En témoignent les différents conflits, émeutes ou attentats perpétrés à travers le monde.